

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la deuxième séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mercredi 21 décembre 2022 à 20h36, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton. Sont présents à cette séance :

Conseiller #1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette
Conseiller #3 - monsieur Jean Giroux-Gagné
Conseiller #4 - monsieur Mario Pitre
Conseiller #5 - madame Geneviève Raymond
Conseiller #6 - madame Aline Charbonneau

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, M. Shawn Campbell

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, est également présent.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le maire, Shawn Campbell, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Avis de motion du projet de règlement #375 portant sur le contrôle et le suivi budgétaire et sur la délégation de pouvoir de dépenser

3. Traitement de la retenue à payer du décompte progressif #6 sur les travaux de réaménagement du 7e Rang suite au glissement de terrain survenu en 2017

4. Programme d'aide à la voirie locale du ministère du Transports du Québec

5. Questions des citoyens

6. Ajournement ou levée de la séance

22-12-27

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour traite de sujets différents de ceux de l'avis de convocation initial annonçant la tenue de la présente séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de modification à l'ordre du jour est proposée;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres convoqués à la présente séance extraordinaire sont présents;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné

APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond

ET REJETÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette et Mario Pitre.

QUE le point 4. *Programme d'aide à la voirie locale du ministère du Transports du Québec* présenté à l'ordre du jour soit ajouté à l'ordre du jour de l'avis de convocation.

L'unanimité n'ayant pas été obtenu parmi les membres du conseil, en conséquence et conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, il sera traité uniquement des sujets à l'ordre du jour initial apparaissant à l'avis de convocation.

Maire

Greffier-trésorier

2. Avis de motion du projet de règlement #375 portant sur le contrôle et le suivi budgétaire et sur la délégation de pouvoir de dépenser

Le conseiller, Jean Giroux-Gagné, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption, un règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire et sur la délégation de pouvoir de dépenser.

3. Traitement de la retenue à payer du décompte progressif #6 sur les travaux de réaménagement du 7e Rang suite au glissement de terrain survenu en 2017

22-12-28

CONSIDÉRANT la retenue à payer du décompte progressif #6 pour les travaux réalisés par l'entrepreneur, Entreprise C. Sauvé;

CONSIDÉRANT que la firme EXP, chargée de projet, avait analysé cette retenue à payer et en avait recommandé l'exécution.

IL EST PROPOSÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
APPUYÉ PAR : Geneviève Raymond
ET RÉSOLU

QUE sous la recommandation d'EXP, la municipalité verse un montant de 17 838.61\$, taxes en sus, représentant le coût de la retenue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. *Sujet retiré*

5. Questions des citoyens

Le maire invite les citoyens qui le désirent à poser des questions sur les sujets à l'ordre du jour adopté.

6. Levée de la séance

22-12-29

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné,
APPUYÉ PAR : Louis-Philippe Thauvette
ET RÉSOLU,

Que la deuxième séance extraordinaire du 21 décembre 2022 soit levée à 20h55.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Maire

Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire